

L'impact d'Internet

Toute technologie de pointe est le vecteur potentiel d'un préjudice politique ou social.

THEMES

 MÉDIAS

 MONDIALISATION

 DROITS DE L'HOMME GÉN.

COMPLEXITE

NIVEAU 4

TAILLE DU GROUPE

8 - 50

DUREE

180 MINUTES

Thèmes	Médias, Mondialisation, Droits de l'homme en général
Complexité	Niveau 4
Taille du groupe	8 - 50
Durée	180 minutes
Aperçu	Dans le cadre de cette activité, les débats en séance plénière et en groupes restreints aborderont les questions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'avenir d'Internet et le fossé numérique ▪ L'utilisation d'Internet pour la promotion des droits de l'homme
Droits corrélés	Tous
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les participants aux implications d'Internet et de l'accès à l'information dans le monde ▪ Développer des capacités d'imagination et de pensée critique ▪ Promouvoir la justice et la solidarité aux côtés d'autres personnes engagées dans la prise en considération des questions liées aux droits de l'homme
Matériels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Copies des documents ▪ Grandes feuilles de papier et marqueurs pour chaque groupe ▪ Un espace suffisant pour le travail en plénière et en groupes restreints
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faites des copies du document n°1, «Six options pour prédire l'impact d'Internet», un exemplaire par paire de participants. ▪ Faites des copies des documents n°2, 3, 4, 5 et 6, un exemplaire pour chacun des membres des cinq groupes.

Instructions

Cette activité se compose de trois parties: Première partie: introduction (10 minutes); Deuxième partie: prévision de l'impact d'Internet (60 minutes) et; Troisième partie: comment utiliser Internet pour promouvoir les droits de l'homme (90 minutes).

Première partie. Introduction (10 minutes)

1. Introduisez l'activité en expliquant que tous les participants devront faire preuve d'imagination et d'esprit critique. Leur tâche consistera à évaluer l'impact d'Internet et des nouvelles technologies de l'information sur nos vies et sur le travail en faveur des droits de l'homme.
2. Pour un échauffement rapide et pour la mise en place d'une base commune, livrez aux participants quelques informations sur Internet. Demandez-leur ensuite de discuter, deux par deux, de leurs propres expériences d'Internet et des avantages et inconvénients de son utilisation, pendant une dizaine de minutes.

Deuxième partie. Prévoir l'impact d'Internet (60 minutes)

1. Distribuez des exemplaires du document n°1, «Six options pour prévoir l'impact



d'Internet». Expliquez que les scénarios ont été volontairement exagérés pour polariser les décisions.

2. Demandez à chaque paire de participants de décider quel scénario est le plus probable et lequel est le moins probable. Laissez-leur 15 minutes.
3. Demandez aux participants de revenir en plénière et de livrer leurs réactions concernant les décisions. Tâchez de résumer les débats concernant:
 - le(s) scénario(s) le(s) plus probable(s);
 - la pertinence des droits de l'homme concernant les technologies de l'information, par exemple, le droit à la liberté d'expression;
 - le fossé numérique.
4. Demandez à un ou deux participants de noter les points essentiels sur le tableau-papier.

Troisième partie. Comment utiliser Internet pour promouvoir les droits de l'homme? (90 minutes)

1. Répartissez les participants en 5 groupes, de A à E. Distribuez les documents. Les membres du groupe A doivent disposer chacun d'un exemplaire du document pour le groupe A, «Scénarios d'avenir: Le point de vue pessimiste»; ceux du groupe B, d'un exemplaire du document pour le groupe B, «Scénarios d'avenir: Le point de vue optimiste»; etc.
2. Laissez-leur 20 minutes pour lire les documents et faire leurs commentaires généraux.
3. Demandez-leur d'aborder les informations qui figurent sur les feuilles par rapport aux résultats des débats de la première partie concernant l'impact d'Internet. Ils doivent accorder beaucoup d'attention à cette étape qui leur fournit des informations pertinentes pour la suite.
4. Répartissez les participants dans de nouveaux groupes. Chaque nouveau groupe devrait être composé de 5 personnes, une personne provenant du groupe A, une du groupe B, une du groupe C, etc.
5. Chacun de ces nouveaux groupes a pour tâche de décider quels sont les trois avantages ou utilisations les plus importants d'Internet dans la promotion des droits de l'homme.
6. Proposez-leur de commencer par un tour de table en partant des membres des groupes C, D et E (qui disposent des informations concernant le travail des ONG) et en terminant par les membres des groupes A et B. Ensuite, les participants pourront identifier les utilisations d'Internet dans la promotion des droits de l'homme.
7. Ils doivent également désigner un rapporteur chargé de présenter les résultats sur un tableau-papier lors de la séance plénière finale. Laissez-leur 35 minutes pour cette phase.
8. Rappelez les participants en plénière pour le partage des résultats de leur travail.

Compte rendu et évaluation

Commencez par un examen de l'activité et de la participation des participants. Examinez ensuite ce que les participants ont appris.

- Que savent les participants d'Internet? Utilisent-ils Internet? À quoi l'utilisent-ils?
- Existe-t-il un fossé numérique entre les participants? Quel a été l'effet de ce fossé sur la participation des participants à l'activité? Certains se sont-ils sentis exclus parce qu'ils ne se sentaient pas suffisamment compétents pour apporter leur contribution?
- D'autres participants ont-ils perçu ce manque d'expérience comme un frein au travail du groupe?

Internet est un réseau mondial d'ordinateurs reliés entre eux.

- Internet est accessible à plus de 150 millions de personnes dans le monde.
- 90% des utilisateurs d'Internet se trouvent en Amérique du Nord, en Europe, au Japon et en Australie.
- Le fossé numérique désigne cet accès inégal aux nouvelles technologies de l'information.
- Internet permet à ses utilisateurs de publier et d'avoir accès à des informations en ligne et de communiquer directement grâce au courrier électronique (courriel ou e-mail), aux listes de destinataires et aux forums de discussion.

- Quels sont les avantages de travailler au sein d'un groupe composé de personnes en possession d'expériences et d'attitudes très différentes sur une question?
- Quels ont été les apprentissages les plus intéressants pour les participants au sujet du travail des ONG concernées par les droits de l'homme? Ont-ils eu des surprises?
- Les avantages généraux de l'utilisation d'Internet pour la promotion des droits de l'homme sont-ils supérieurs aux inconvénients?
- Que faudrait-il faire pour traiter les inconvénients?

Conseils pour l'animateur

Evaluez la connaissance des participants concernant Internet avant d'entamer l'activité, afin de sonder le niveau du groupe et l'approche générale.

Lors du compte rendu, il est intéressant de se concentrer sur des questions mondiales et aussi locales liées à l'accès aux nouvelles technologies de l'information, afin de s'assurer que les personnes qui ne disposent pas d'un accès à Internet ou qui éprouvent des difficultés d'accès puissent faire entendre leur voix. Le but des questions concernant le fossé numérique au sein du groupe, et du travail avec des personnes possédant une expérience très différente, vise à encourager les participants à considérer différents points concernant la prise de décisions.

Variantes

Vous pouvez étendre l'activité pour y inclure un exercice concernant la recherche de consensus. Voici comment:

1. Dans la première partie, après la quatrième étape (décision par paires de participants), demandez à chaque paire de participants de se joindre à une autre paire et, par groupe de quatre, de comparer leurs choix pour aboutir à un consensus concernant le scénario le plus probable et le moins probable. Demandez à chaque groupe de quatre participants d'ajouter quelques phrases sur les questions potentiellement liées aux droits de l'homme (comme la liberté d'expression) au scénario qu'ils pensent le plus probable. Grâce à l'écriture, le (ou les) groupe qui aboutit rapidement à un consensus devrait être encouragé à poursuivre sa réflexion sur le scénario retenu et à se l'approprier davantage avant de passer à l'étape suivante (15 minutes).
2. Demandez à présent à chaque groupe de quatre participants de rejoindre un autre groupe de quatre participants et, par groupes de huit, de comparer leurs choix pour aboutir à un consensus concernant le scénario le plus probable et le moins probable. Demandez à chaque groupe de désigner un rapporteur (15 minutes). Poursuivez l'activité à partir de la cinquième étape, c'est-à-dire le rapport en plénière des résultats du groupe.
3. En plénière, demandez aux participants de lire les phrases ou questions clés concernant les droits de l'homme qui ont été ajoutées, et d'expliquer les raisons principales de leurs choix. Encouragez les participants (pas seulement les rapporteurs) à réfléchir:
 - aux différences et similitudes de choix opérés par les différents groupes;
 - aux raisons qui motivent ces choix;
 - aux questions des droits de l'homme liés à Internet;
 - aux conséquences réelles du (des) scénario(s) retenus(s).
4. Demandez également aux participants de réfléchir à leur manière de travailler.
 - Les participants ont-ils changé d'idée au cours des différentes négociations?



- Était-il plus difficile de travailler au sein de groupes plus larges?
- Qui avait tendance à prendre les devants (exemple: les participants expérimentés/inexpérimentés dans le domaine d'Internet)?
- Les participants ont-ils pu s'exprimer librement, abstraction faite de leur compétence spécifique en matière d'Internet?

Date clé**le 17 mai**Journée mondiale des
Télécommunications**Suggestions de suivi**

Encourager les participants à visiter les sites Internet (et les liens) repris dans les documents «Profils d'ONG». Les participants pourraient ensuite réfléchir à un projet visant à:

- (a) Utiliser les ressources disponibles sur Internet pour sensibiliser leurs voisins aux questions des droits de l'homme;
- (b) Trouver de nouvelles façons d'utiliser Internet pour promouvoir les questions liées aux droits de l'homme;
- (c) Créer leur propre site et entrer en liaison avec d'autres groupes de jeunes.

Si les participants veulent travailler avec un exemple précis de promotion des droits de l'homme à l'aide d'Internet, ils peuvent se lancer dans l'activité «Quand demain frappera à la porte», page 228. Cette activité, qui traite du droit à la vie, utilise les informations contenues sur un site créé par un condamné à mort.

Idées d'action

Reprenez les idées développées dans l'activité pour y donner suite, ou exploitez une des nombreuses possibilités d'action proposées par les sites (et les liens) Internet énumérés dans les documents «Profils d'ONG».

Informations supplémentaires

Le Rapport mondial 2001 du PNUD sur le développement humain se concentre sur le fossé numérique. Il est disponible sur le site www.undp.org

DOCUMENTS
Document n°1, Six options pour prévoir l'impact d'Internet

1. **LE MONDE SERA MEILLEUR.** En 2010, tout le monde sera en ligne. Grâce à Internet, les boutiques, les bureaux et les voyages d'affaires seront devenus totalement inutiles. On fera des économies extraordinaires, tout sera gratuit! Les guerres prendront fin! Tout le monde sera heureux!
2. **LE MONDE SERA PIRE.** En 2010, tous les *Occidentaux* seront en ligne, mais des milliards d'êtres humains, en dehors des sociétés capitalistes développées, vivront encore dans la pauvreté. L'instabilité qui en résultera provoquera une guerre mondiale. Peut-être quelqu'un utilisera-t-il la recette de la bombe nucléaire - disponible en ligne. Tout le monde mourra.
3. **LE PEUPLE VA S'EMPARER D'INTERNET.** En 2010, le volume même du trafic Internet rendra le contrôle gouvernemental impossible. De petites sociétés autogérées vont éclore et les gens vivront dans des «villages virtuels». Tout le monde sera libre.
4. **LE GOUVERNEMENT VA S'EMPARER D'INTERNET.** Comme prévu par Orwell dans «1984», en 2010, Big Brother nous surveillera vraiment. Tous nos courriers électroniques, nos données bancaires, nos programmes personnels et nos achats seront enregistrés et passés au crible. Les écrans Internet seront équipés de caméras qui nous surveilleront 24h/24h. Des régimes totalitaires seront en place partout. Tout le monde sera opprimé.
5. **INTERNET N'EST QU'UNE LUBIE.** En 2010, la nouveauté du cyberspace aura vécu. Tout le monde se comportera exactement comme avant. Inutile de débattre de l'importance des nouvelles technologies de l'information en tant que nouveau champ de bataille pour la liberté d'expression. Il vaut mieux ignorer le cyberspace - cela coûte cher. Ce n'est qu'une passade.
6. **INTERNET EST BEL ET BIEN PARTI POUR DURER.** En 2010, tout le monde sera connecté. On fera connaissance à travers son écran d'ordinateur, on voyagera sans quitter son salon et on discutera avec des milliers de personnes sans jamais les avoir rencontrées. Internet sera si présent que notre seule chance de survie économique consistera à investir massivement et à réorienter toute notre stratégie autour du réseau.

Adapté de «*Human Rights and the Internet*», de S. Hicks, E. F. Halpin et E. Hoskins (ed.), McMillan Press Ltd, Londres, 2000.

Groupe A. Scénario d'avenir: Le point de vue pessimiste

Neil Postman, «Cinq idées au sujet du changement technologique»

Primo, la technologie a toujours un prix; plus elle est performante, plus le prix à payer est élevé.

Secundo, il y a toujours des gagnants et des perdants; les gagnants essaient toujours de convaincre les perdants qu'ils sont de véritables gagnants.

Tertio, toute technologie de pointe est vecteur d'un préjudice épistémologique, politique ou social: parfois à notre avantage et parfois à notre défaveur. L'imprimerie a balayé la tradition orale; le télégraphe a balayé la distance; la télévision a humilié les mots; l'ordinateur pourrait amener une dégradation de la vie en communauté. Et ainsi de suite.

Quarto, le changement technologique n'est pas additif; il est écologique. Autrement dit, il change tout et il est trop important pour être laissé entièrement aux mains de Bill Gates.

Quinto, la technologie tend à devenir mythique; c'est-à-dire à être perçue comme faisant partie de l'ordre naturel des choses. Elle tend par conséquent à contrôler une plus grande partie de notre vie, ce qui n'est pas souhaitable pour nous.

(Inspiré du discours prononcé lors de la conférence «The New Technologies and the Human Person: Communicating the Faith in the New Millennium», Denver, Colorado, le 27 mars 1998, <http://www.newtech.org/>)



Groupe B. Scénarios d'avenir: Le point de vue optimiste

Sean Kidney, «Internet, animateur de l'activité citoyenne»

Pour les personnes qui s'intéressent au web, je pense que le scénario est optimiste. Comme tout bouleversement et changement majeur, le web crée des opportunités mais provoque aussi des pertes. Les journaux vont connaître des pertes. Je crois que c'est une révolution qui offre aux individus la possibilité d'avoir un impact, parce qu'ils y trouvent un espace d'expression - et d'information. D'habitude, les nouvelles disparaissent dans les révolutions, mais ce n'est pas le cas ici.

Un des espoirs que je place dans Internet, c'est qu'il devienne un animateur de l'activité citoyenne et conduise à un autre genre de démocratie. Je crois que c'est capital pour nous si nous voulons être sûrs de ne pas accroître la division sociale, surtout dans les dix années à venir, pendant que la révolution rattrape le reste du monde. Nous devons travailler ensemble, pas seulement au niveau national, mais au niveau mondial, pour façonner l'avenir de cette révolution spéciale.

Une fois franchi l'obstacle de la lecture, l'obstacle suivant sur le chemin de la connaissance est l'accès à l'information, aux supports de lecture, l'accès aux bibliothèques. Pensez à la révolution que sont les bibliothèques publiques dans notre culture. La promesse du web, c'est bien sûr une bibliothèque à l'échelle de la planète.

(Tiré d'un discours à la NSW Society of Editors, du 6 avril 1999, <http://online.socialchange.net.au/>)

Groupe C. «Profil d'ONG: Amnesty International» (www.amnesty.org)

Amnesty International (AI) a été fondée en 1961. Cette ONG mène des campagnes pour la libération de tous les prisonniers de conscience; la tenue de procès équitables et rapides pour les prisonniers politiques; l'abolition de la peine de mort, de la torture et d'autres traitements cruels infligés aux prisonniers; la fin des assassinats et des «disparitions» politiques. Elle se mobilise contre les violations des droits de l'homme par les gouvernements ou groupes d'opposition. Amnesty International compte environ un million de membres et de sympathisants dans 162 pays et territoires. Ses activités vont de manifestations publiques à la rédaction de lettres, de la formation dans le domaine des droits de l'homme aux concerts pour la levée de fonds, d'appels individuels concernant un cas particulier à des campagnes mondiales sur un sujet particulier.

Amnesty International est impartiale et indépendante de tout gouvernement; elle est sans appartenance politique ou croyance religieuse. Elle est financée en grande partie par les cotisations et les dons de ses membres. Son site Internet propose un guide pour mener campagne et un manuel pour la conduite de procès équitables, et offre des opportunités de participer à des campagnes, de s'inscrire pour recevoir des appels urgents sur son téléphone mobile (messages SMS) et envoyer des cartes postales pour l'abolition de la torture.

Exemples du travail d'Amnesty International

Après quelques erreurs de jeunesse et la contre publicité qui s'en est suivie, à la fin des années 1960, Amnesty International a adopté la règle qui impose à ses militants de ne travailler que sur des cas étrangers à leur propre pays. Les bénévoles assument encore la majeure partie du travail d'Amnesty International. Ils rédigent les lettres adressées aux gouvernements qui violent les droits de l'homme de leurs opposants en les jetant en prison, en les harcelant, en les menaçant, en les maltraitant physiquement, en les torturant, en les faisant «disparaître» ou en commettant des assassinats politiques. Ils assument des permanences lors d'événements publics, communiquent des informations à l'opinion publique concernant des prisonniers de conscience et des questions liées aux droits de l'homme. Ils organisent des manifestations, rédigent des communiqués de presse, constituent des groupes de rédaction au sein des églises, synagogues ou mosquées, et utilisent leur intelligence et leur imagination de toutes les manières possibles.

Amnesty International ne revendique jamais le mérite de la libération de prisonniers. Les libérations sont le résultat de nombreux facteurs, dont les actions (souvent entreprises au prix de risques considérables) des familles et des amis. Néanmoins, de nombreux prisonniers libérés ont déclaré que la publicité et les lettres d'Amnesty International avaient joué un rôle crucial.

En 1977, Amnesty International a reçu le prix Nobel de la Paix pour son travail. Sa campagne «Get up Sign up» (Lève-toi et signe), qui a marqué le 50^{ème} anniversaire de la DUDH, a permis de récolter 13 millions d'engagements en faveur de la déclaration. En 2001, son site «Stoptorture» a remporté le *Revolution Award 2001* de la «meilleure utilisation du courrier électronique». (www.stoptorture.org).

Groupe D. «Profil d'ONG: Derechos Human Rights» (www.derechos.org)

Derechos Human Rights a été fondée en 1995. Il s'agit probablement de la première organisation de défense des droits de l'homme reposant sur Internet. Avec Equipo Nizkor, l'organisation sœur du groupe en Espagne, Derechos a compris d'emblée qu'Internet possédait le potentiel d'un outil extrêmement efficace pour lutter contre les violations des droits de l'homme dans le monde et permettre aux organisations des droits de l'homme de s'adresser aux différentes parties du monde dans leur langue. Derechos travaille avec des organisations des droits de l'homme en Amérique latine et dans le monde. Elle diffuse des informations précises et actualisées sur la situation des droits de l'homme dans les différents pays, et offre l'occasion d'apporter son aide. L'organisation coordonne également plusieurs listes d'adresses dans le domaine des droits de l'homme, publie un journal sur les droits de l'homme sur Internet et travaille à garantir la mémoire et la justice pour les personnes disparues. Son site Internet présente une liste complète de liens vers d'autres organisations des droits de l'homme.

Exemple du travail mené par Derechos

En 1998, Javier Vildoza (21 ans) lit la déclaration suivante sur le site Internet de Derechos: «Vildoza, Jorge (alias) 'Gaston', capitaine de corvette, sous-chef GT332 (...); actuellement en fuite, vit en Angleterre; pourrait avoir enlevé le fils de Cecilia Vinas, né à mi-septembre 1977». Javier découvre que l'homme qu'il croyait être son père est en réalité l'auteur bien connu de violations des droits de l'homme et que cet homme a enlevé un enfant, né à la même époque que lui à l'Ecole navale, célèbre camp de concentration sous la dictature argentine. Il est le fils de Cecilia Vinas et Hugo Reinaldo Penino, mais il a été enlevé par Jorge Vildoza, accusé plus tard de 60 affaires de torture et de meurtre. Il a été inscrit sous le nom de Javier Gonzalo Vildoza Grimaldo et élevé comme leur propre fils par Vildoza et sa femme, qui lui ont toujours caché la vérité sur ses origines.

En 'surfant' sur les sites de Derechos et «*Project Disappeared*³ (projet «disparus»», Javier découvre que ses parents naturels figurent toujours sur la liste des disparus et que ses grands-parents naturels le cherchent depuis plus de 20 ans. En 1998, il les retrouve enfin. La découverte de sa véritable identité et des agissements de son père le pousse à demander un test ADN à un tribunal argentin. Les résultats montrent qu'il est bien le fils de Cecilia Vinas et Hugo Reinaldo Penino. Il vit depuis avec ses grands-parents naturels.

L'histoire de Javier montre que l'activisme en ligne peut aboutir à des résultats surprenants, voire dépasser les attentes les plus folles. Lorsque «*Project Disappeared*» a été conçu, il avait pour but de laisser une trace de la mémoire des disparus en tant qu'êtres humains, de dénoncer les responsables de leur disparition en Amérique latine et dans le monde. On était loin d'imaginer que le site permettrait à un enfant de disparus d'apprendre la vérité sur ses origines.

(Adapté de «Doing Human Rights Online: the Derechos' Cyberbirth», de Michael Katz-Lacabe et Margarita Lacabe, in «Human Rights and the Internet», de S. Hicks, E. F. Halpin et E. Hoskins (ed.), McMillan Press Ltd, Londres, 2000)

Groupe E. «Profil d'ONG: Human Rights Watch» <http://www.hrw.org/french/>

Human Rights Watch est une organisation non gouvernementale indépendante, soutenue par les contributions de fondations et de particuliers du monde entier. L'organisation, fondée en 1978, s'appelait à l'origine Helsinki Watch (à présent Human Rights Watch/Helsinki), en réponse à un appel à l'aide émanant de groupes locaux en difficulté à Moscou, Varsovie et Prague, créés pour surveiller l'application des dispositions relatives aux droits de l'homme contenues dans les accords historiques d'Helsinki. L'organisation refuse les financements, directs ou indirects, des gouvernements. Elle se bat pour mettre un terme à toutes les formes de violation des droits de l'homme, comme les exécutions sommaires, la torture, la détention arbitraire, les restrictions à la liberté d'expression, d'association, de réunion et de religion, la non-application de la loi selon les procédures prévues, la discrimination fondée sur la race, le sexe, l'ethnie ou la religion. Human Rights Watch publie des informations sur les abus commis afin de faire désavouer le gouvernement coupable par son opinion publique et la communauté internationale. Elle fait aussi pression pour mettre fin au soutien militaire, économique et diplomatique accordé à des gouvernements qui violent régulièrement les droits de l'homme.

Trois exemples du travail de Human Rights Watch

Le Tribunal pénal international (TPI): Human Rights Watch a été en première ligne du combat pour la création du TPI, tribunal permanent chargé de juger les crimes les plus graves contre les droits de l'homme, quel que soit le lieu où ils ont été commis. Suite à la pression exercée par l'opinion publique et aux efforts de gouvernements et de groupes de la société civile dans le monde, 114 gouvernements ont signé le traité établissant le TPI et 21 pays l'ont ratifié.

Tchéchénie: Human Rights Watch a été le seul groupe international de protection des droits de l'homme présent en permanence à la frontière tchéchène tout au long de l'offensive russe. Elle a fourni les informations qui ont poussé la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à adopter une résolution condamnant les agissements de la Russie en Tchétchénie. Cette résolution constitue la première censure prononcée à l'encontre d'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Kosovo: Human Rights Watch a lancé une opération de recherche importante au Kosovo, bien avant la campagne de bombardement de l'OTAN. Son premier rapport volumineux sur le Kosovo a été publié en 1990. L'organisation a suivi de près les développements tout au long des années 1990. Les recherches sur place concernant plusieurs massacres commis à la fin de 1998 et au début de 1999 ont donné lieu à des reportages diffusés à la une des journaux du monde entier.